

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

INTRODUCTION :

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les communes et les communautés de communes de plus de 3500 habitants. Il doit permettre, comme son appellation le suggère, la tenue d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les grandes orientations budgétaires de l'année à venir. Il prépare le budget prévisionnel dont le vote doit intervenir dans les deux mois qui suivent le DOB.

2017 est la première année de la nouvelle Communauté de Communes de la Dombes issue de la fusion des trois Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale imposé par la Loi NOTRe.

Au plan National, l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République a notamment marqué l'année 2017, de même que dans des domaines extrêmement différents, l'état d'urgence prolongé ou une amorce de redressement constatée pour l'économie.

Dans le secteur public, les prolongements de la Loi NOTRe ne sont pas encore entièrement soldés, notamment au niveau des modalités d'exercice des compétences.

Au niveau du territoire, 2017 a été marquée par un épisode de sécheresse qui a fortement impacté la vie agricole en général et nos étangs en particulier.

Au plan économique, le territoire déplore la fermeture de l'hôtel Ribotel de Villars les Dombes, les difficultés des commerces de Centre Village en général et celles récurrentes du commerce de Sandrans en particulier. Cependant, le tissu économique global reste dense et tend à se renforcer notamment au travers des Zones d'Activités Economiques qui se remplissent régulièrement. A telle enseigne que la plupart d'entre elles « affichent complet ».

Concernant la Communauté de Communes de la Dombes, les fastidieuses opérations d'uniformisation des fonctionnements des structures fusionnées ne doivent pas occulter les nombreuses actions engagées, poursuivies ou finalisées au cours de cette année 2017 et notamment :

- Le Centre Aquatique à Villars les Dombes,
- L'hôtel d'entreprises à Châtillon-sur-Chalaronne,
- Le lancement d'une étude de faisabilité sur Créathèque à Saint Trivier sur Moignans,
- La mise en sécurité de la déchèterie à Chalamont,
- La rénovation de « La Nizière »,
- L'implantation de colonnes enterrées pour la collecte du verre.

Certains de ces projets doivent engendrer des produits, c'est le cas de l'Hôtel d'Entreprises ou « La Nizière ». Cependant, il est prudent de n'anticiper que les dépenses nouvelles générées par les futurs équipements parmi lesquelles on notera la charge de gestion du Centre Aquatique à Villars les Dombes qui pourrait avoisiner les 250.000€/annuels.

A périmètre d'intervention équivalent, on peut constater que concernant le personnel, 2017 aura été une année marquée par une forte stabilité. En effet, si l'on exclut les créations de postes liées à des transferts de compétences, NATURA 2000, LEADER, PAEC notamment, un seul poste a été créé. Il s'agit du chargé de communication qui avait été validé par le Comité de Pilotage de la Fusion dès ses premières réunions.

Les autres recrutements sont liés à des remplacements suite à des départs ou des vacances de postes. Plusieurs postes n'ont été pourvus qu'en fin d'année, ce qui explique que le montant inscrit au Budget Primitif au chapitre 012 présente un écart sensible avec le montant réalisé. C'est pourquoi en 2018, le BP devrait intégrer un montant similaire sur ce chapitre, intégrant le Glissement Vieillesse Technicité traditionnellement fixé à 3%.

Concernant les projets d'investissements prévus en 2018, on retrouve principalement :

- L'acquisition et l'implantation de panneaux d'information lumineux,
- La construction de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne (études principalement), la rénovation de celle de Chalamont,
- Le Centre Aquatique à Villars les Dombes (fin d'opération),
- L'Hôtel d'Entreprises à Châtillon-sur-Chalaronne (fin d'opération),
- La remise en état de « La Nizière »
- (liste détaillée en fin de document)

Concernant le fonctionnement, 2018 s'inscrit dans la continuité de l'année 2017, marquant ainsi une phase de consolidation et de stabilisation de la structure. Cependant, il convient de rappeler la participation de la CCD aux efforts qui doivent être consentis par le SIEA pour la finalisation du réseau très haut débit sur le département pour un montant conséquent, mais qui ne devrait pas excéder 132.000€.

Au niveau des recettes, la réduction des dotations d'Etat s'est confirmée avec notamment le maintien d'une participation au redressement des finances publiques en 2017. Et si la bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement a été maintenue pour la CCD en 2018 au même niveau qu'en 2017, c'est lié au fait que la fusion garantit durant les deux années qui la suivent, aux EPCI fusionnés, un niveau de DGF au moins identique à celui des années précédentes. En 2019, la perception de la DGF bonifiée sera conditionnée à l'exercice de 8 blocs de compétences au moins, soit une compétence supplémentaire.

L'évolution des bases fiscales est dorénavant fixée par la Loi de finances et pour 2018, le taux est fixé à 1,2%, ce qui constitue une augmentation proportionnellement moins importante que celles des années précédentes.

Dans ces conditions, il est prudent d'envisager une réévaluation mesurée des taux d'imposition pour permettre un ajustement des produits fiscaux sur les besoins identifiés pour le territoire.

I. QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Au niveau mondial :

La croissance mondiale continue de se renforcer depuis le début de l'année, soutenue par des politiques monétaires expansionnistes et par une progression de l'endettement dans certains pays. Après une croissance molle enregistrée en 2016, la reprise de l'activité mondiale se présente en 2017 dans la plupart des pays imputable à une amélioration de la demande intérieure des ménages et des investissements alors que la dépense publique progresse faiblement.

A la fin du 2^{ème} trimestre 2017, le taux de croissance du PIB des Etats Unis atteint 3%, 2,5% dans la Zone euro, 6,9% en Chine et 4% au Japon. En revanche, le Royaume Uni affiche une croissance plus faible, 1,2% en moyenne annualisée.

Selon l'OCDE, le taux de croissance mondiale pourrait atteindre +3,5% en 2017, +3,7% en 2018 après +3,1% en 2016.

Le redémarrage de la croissance a permis de dynamiser le marché de l'emploi. Le taux de chômage tend à diminuer dans la plupart des pays développés. En revanche, les taux d'inflation restent faibles dans les pays développés et diminuent même dans les pays émergents. Les prix des matières premières et en particulier du pétrole restent stables et les politiques budgétaires demeurent contraintes par un niveau d'endettement élevé.

La reprise de la croissance ne semble pas s'accompagner d'une accélération de la productivité ce qui pourrait limiter le potentiel de croissance à venir. Les perspectives économiques et financières dépendent dans les mois à venir des décisions politiques et géopolitiques : le risque de conflit entre les Etats-Unis et la Corée du nord, les tensions entre la Russie et les Etats-Unis, la mésentente entre le Président des Etats-Unis et sa majorité républicaine qui conduit à une inaction pontique, les relations dégradées entre l'Iran et l'Arabie Saoudite.

Sur le territoire national : un léger rebond de croissance économique en 2017

Soutenu par la politique monétaire de la BCE, le climat conjoncturel de la zone euro s'est progressivement amélioré. Les principaux indicateurs de confiance sont au vert (investissements, consommateurs, climat des affaires,...). Le FMI et la BCE ont revu à la hausse leurs prévisions de croissance pour la zone euro +2,2% en 2017. En revanche, le taux d'inflation projeté en 2018 dans la zone euro serait limité à +1,2% après +1,5 % en 2017. Ce rebond de croissance profite au marché du travail. Le taux de chômage a diminué dans la zone euro, 9,3%, le taux le plus bas depuis 2009.

Dans le sillage de la croissance mondiale et européenne, le Gouvernement français a revu à la hausse le taux de croissance 2017 (+1,8%) après +1,5% fixé dans la dernière loi de finances. Pour 2018, il prévoit +1,7% de croissance. Des hypothèses jugées « prudentes » pour 2017 et « raisonnables » pour 2018 par le Haut-conseil des finances publiques.

L'économie française a profité d'un rebond des exportations (+3,3% en 2017 après +1,1% en 2016).

La reprise de la consommation des ménages est encore timide (+0,4% enregistré entre juin 2017 et juin 2016). Le taux de chômage s'établit à 9,6% de la population active au premier trimestre 2017 en baisse de 0,6 point sur un an.

Le déficit de l'Etat augmenterait pour atteindre 82,9Md€ en 2018 après 76,5 Md€ en 2017. Les principales mesures fiscales (suppression partielle de l'ISF, de la taxe d'habitation) représentent une baisse des prélèvements obligatoires de 6,5 Md€ en 2018. L'endettement public reste à un niveau très élevé se rapprochant des 97% du PIB. Les collectivités locales représentent moins de 10% de la dette publique.

Selon le Gouvernement, le projet de loi de finances 2018 s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de redressement des finances publiques inscrite dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. L'objectif est d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2022 et d'amener le taux des dépenses publiques à 51% du PIB la même année. Un grand plan d'investissement pluriannuel de 57 Md€ sur 5 ans (20 Md€ pour la transition écologique, 15 Md€ pour la formation, 13 Md€ pour la compétitivité et l'innovation, 9 Md€ pour le numérique) est annoncé dans un contexte de remontée probable des taux d'intérêts bancaires.

Les chiffres clés de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 diffusés par le ministère de l'économie et des finances.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'inflation	0,0%	0,2%	1,0%	1,1%	1,25%	1,50%	1,75%	1,75%
Taux de croissance du PIB France	1,1%	1,1%	1,7%	1,7%	1,70%	1,70%	1,70%	1,80%
Poids des dépenses publiques dans le PIB*	56,7%	55,0%	54,6%	53,9%	53,3%	52,5%	51,8%	50,9%
Taux du déficit public en % du PIB	-3,6%	-3,4%	-2,9%	-2,6%	-3,0%	-1,5%	-0,9%	-0,2%
dont Etat et Administration centrale	-3,4%	-3,4%	-3,3%	-3,2%	-4,1%	-2,7%	-2,3%	-1,8%
dont Administrations publiques locales	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,6%	0,8%
dont Administrations de sécurité sociale	-0,2%	-0,1%	0,2%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
Dettes publiques en % du PIB	95,6%	96,3%	96,8%	96,8%	97,10%	96,10%	94,20%	91,40%

II. Les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2018 et du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 intéressant le bloc communal

1- Objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement et du solde de financement des collectivités (article IO du PLPFP).

Le Gouvernement a annoncé un gel de la DGF en 2018. Le montant de la contribution au redressement des comptes publics reste donc figé à son niveau de 2017. Toutefois, dans le cadre de la réduction de 3 points du ratio des dépenses publiques entre 2018 et 2022 mentionnés dans le projet de loi de programmation 2018-2022, le Gouvernement entend décroître le ratio de dette et décélérer l'augmentation des dépenses publiques par un effort d'économie de 1,3 Md€ sur les collectivités locales (2,6 Md€ en 2018).

Le niveau plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement constatées à périmètre constant est fixé au maximum à 1,2% par an, de 2018 à 2022, budget consolidé et inflation comprise. La hausse annuelle moyenne constatée entre 2009 et 2014 est de +2,5%. Ce différentiel correspond au 2,6Md€ d'économie annuelle sur les collectivités locales.

L'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) s'exprime donc de la manière suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des dépenses de fonctionnement (%)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Réduction du besoin de financement (Mds€)					
Annuelle	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Cumulée	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13

Le taux de 1,2% est modulable selon les catégories de collectivités : 1,1% pour le bloc communal, 1,4% pour les départements et 1,2% pour les régions.

A partir du DOB 2019, chaque collectivité présentera ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur,
- L'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements).

La loi de programmation précise que des contrats de confiance avec le Préfet s'adresseront à toute collectivité désireuse d'entamer dans cette démarche et obligatoirement les 319 collectivités les plus peuplées dans leurs catégories (Conseils régionaux, départementaux, métropoles, communautés > à 150 000 habitants et ville > à 50 000 habitants). Ces collectivités représentent près de 80% des dépenses totales. Ces contrats visent à déterminer les objectifs et les modalités d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement en prenant en compte les spécificités locales.

Les collectivités de taille inférieure peuvent également, sur la base du volontariat, s'inscrire dans cette démarche de contractualisation.

La récente fusion de la Communauté de Communes de la Dombes n'apporte pas la visibilité nécessaire à la contractualisation d'un tel engagement. Cependant, il n'est pas interdit de penser qu'à l'avenir, toutes les collectivités seront fortement incitées à s'engager dans cette démarche.

Un système de malus (baisse de dotation) serait prévu pour celles qui n'obtiendraient pas les résultats attendus.

2- Nouvelle règle prudentielle sur l'endettement

En matière d'endettement, l'article 24 de la Loi de Finances précitée renforce la traditionnelle « règle d'or » par des plafonds nationaux de capacité de désendettement (dernier ou 3 derniers comptes administratifs consolidés du budget principal et des budgets annexes) pour chaque type de collectivité :

- Entre 12 et 13 années pour les communes > à 10.000 h et pour les EPCI > à 50 000 h
- Entre 9 et 11 années pour les départements et la métropole de Lyon,
- Entre 8 et 10 années pour les régions, les collectivités de Corse, de Guyane et de Martinique.

A compter du DOB de 2019 et pour les exercices suivants, si la capacité de désendettement du dernier compte administratif connu est supérieure au plafond, l'ordonnateur présente à l'assemblée délibérante un rapport spécial sur les perspectives financières pluriannuelles tendant à respecter le ratio d'endettement. Ce rapport est présenté à l'occasion du DOB et fait l'objet d'une approbation par délibération distincte de celle relative au DOB. En cas de non application de ces règles, le Préfet pourra saisir la chambre régionale des comptes dans un délai d'un mois.

3- Suppression progressive de la Taxe d'Habitation

Le Gouvernement s'est engagé à supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des ménages. Le mécanisme est progressif (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020) et soumis à des conditions de ressources : 27 000€ de revenu fiscal de référence pour une part majorée de 8 000€ pour les deux demi-parts suivantes (43 000€ pour un couple) puis de 6 000€ par demi-part supplémentaire.

L'Etat prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. La loi de finances reste imprécise sur les conséquences des éventuelles variations de taux, d'instauration de la taxe Gemapi et des modifications de politique d'abattement décidées après 2017. La conférence nationale des territoires organisée mi-décembre pourrait apporter des informations supplémentaires notamment sur un mécanisme de limitation des hausses de taux afin de garantir aux contribuables éligibles à la suppression de leur TH que leur cotisation sera nulle.

Il est à noter qu'une refonte de la fiscalité locale est aussi annoncée.

Le coût de cette mesure dans le budget de l'Etat est évalué à 3 Md€ en 2018, 6,6 Md€ en 2019. En 2020, la suppression partielle de taxe d'habitation coûterait 10,1 Md€ à l'Etat sur 22 Md€ de recettes annuelles actuelles.

4- Exonération de cotisation minimum de CFE pour les redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires

À partir de 2019, les entreprises imposées à la base minimum et réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 € seront exonérées de cotisation minimum de CFE. Au niveau national, un million de redevables de CFE sont concernés, soit un quart de l'ensemble des redevables de CFE.

L'Etat compense l'année suivante sous forme d'allocations compensatrices sur la base du taux de CFE 2018.

5- Pérennisation des subventions d'investissement

Au niveau des EPCI, on retrouve principalement deux leviers la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) et la DETR.

La DETR (dotation d'équipements aux territoires ruraux) est maintenue à 1 Md€.

La DSIL, de 665 M€ comprend deux parts :

- une 1^{ère} part de 615 M€ pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires, de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.

- une 2^{ème} part de 50 M€, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi.

6- Le FPIC maintenu à un 1 Md€ et des règles de garanties modifiées

Le Gouvernement propose de stabiliser l'enveloppe à 1 M€ comme en 2017 et en 2016, au lieu de l'objectif initial fixé à 2% des recettes fiscales du bloc communal.

Par ailleurs, le mécanisme de garantie de reversement du FPIC est modifié en cas de perte d'éligibilité :

- en 2018 : 85% de la recette 2017 (garantie antérieure ou attribution)
- en 2019 : 70% de la recette 2018 (garantie antérieure ou attribution)
- en 2020 : 50% de la recette 2019 (garantie antérieure ou attribution)

7- Dispositions diverses

- Prolongation des incitations financières à la création de communes nouvelles,
- Augmentation des enveloppes de DSU et de DSR chacune de 90 M€,
- Automatisation du traitement du FCTVA à compter de 2019 :
 - Traitement automatisé des données sur la base des pièces budgétaires (mandats et titres) sans TVA imputées sur une liste limitative de comptes.
 - Adaptation des applicatifs informatiques Hélios (comptables), Colbert (préfecture) et Chorus (système d'information financier de l'Etat).

III. La situation financière du bloc communal

1- Un léger rebond de l'épargne brute et une baisse ralentie de l'investissement en 2016

Les dépenses de fonctionnement du bloc communal (91 Md€) augmentent de +0,8 % en 2016. Cette augmentation s'inscrit dans la continuité du ralentissement observé depuis 3 exercices (+ 1,6 % en 2015, +2,5% en 2014 et +3,2% en 2013).

Les dépenses des communes ont diminué de -0,1% alors que celles des EPCI ont augmenté de +1% en raison des transferts de compétences des communes et des syndicats intercommunaux. Les dépenses de personnel ont nettement ralenti avec une progression de + 1% contre +2,1% en 2015, +4% en 2014 et +3,3% en 2013.

L'évolution des dépenses de personnel s'explique principalement par la faible progression des rémunérations et des charges sociales. Compte tenu du glissement vieillesse-technicité (GVT) et de la revalorisation du point d'indice, cette évolution résulte d'une stabilisation voire d'une baisse des effectifs. L'impact de la revalorisation du point d'indice (+ 0,6%) au 1^{er} juillet 2016 et des nouvelles normes a représenté plus du quart de la hausse des dépenses de personnel du bloc communal.

Les autres postes de dépenses diminuent comme les achats et charges externes (-1,3%) suite aux mesures d'économie sur les services extérieurs et les énergies. Les subventions de fonctionnement ont aussi diminué (-15%) comme les charges financières (-3,9%). En revanche, les contingents et participations obligatoires (SDIS, organismes de regroupements etc.) ont fortement augmenté (+8,6 %).

Les recettes de fonctionnement du secteur communal (107 Md€) augmentent de 0,7% après +1,8 % en 2015. La hausse des recettes fiscales et des autres recettes a compensé la réduction des dotations.

Les recettes fiscales ont progressé de +1,9% (+5,5% en 2015) alors que les dotations et participations ont diminué de -3,9%. Cette moindre augmentation en 2016 provient essentiellement du cycle de la CVAE (+1,4% en 2015 après +4,5% en 2015) et de l'effet exonération de taxe d'habitation des personnes modestes financée entièrement par l'Etat en 2015.

Au total, l'évolution maîtrisée des dépenses (+ 735 M€) étant inférieure au ralentissement des recettes (+ 771 M€), l'épargne brute du bloc communal se stabilise à 15,8 Md€ après 15,7 Md€ en 2015, soit + 0,2%. En revanche, l'épargne nette décroît légèrement de -0,6%.

Contrairement aux cycles électoraux précédents, l'investissement du secteur communal continue de diminuer mais moins que les années précédentes (-0,2% en 2016 après -11% en 2015 et - 12% en 2014). Selon la DGCL, la diminution concerne prioritairement les communes de plus de 10.000 habitants et les EPCI de plus de 50.000 habitants. L'évolution a été positive pour les autres communes et EPCI.

La baisse concerne principalement les dépenses d'équipement (-0,4%) et non les subventions d'investissement versées (+2,5%).

L'encours de dette de 89,6 Md€ en 2016 progresse globalement de +1,5%. La capacité de désendettement se stabilise à 5,7 années (5,6 en 2015).

L'encours que les collectivités laissent sur leur compte au trésor, atteint 37,4 Mds d'€ fin 2016, ce qui représente près de deux mois de dépenses du secteur public local.

(nb : données issues du rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales publié en septembre 2017.)

2- Une hausse annoncée de l'épargne brute et des investissements pour 2017

2017 aura été une année de recomposition du paysage intercommunal (1 266 groupements contre 2062 en 2016) et de mise en place de 200 communes nouvelles, ce qui expliquerait en partie une stagnation de la dépense du bloc communal.

Les dépenses de fonctionnement pourraient repartir à la hausse (+1,3%) suite à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} février 2017 et à la mise en place du PPCR. Les effectifs devraient peu évoluer suite à la baisse du nombre de contrats aidés. Les charges à caractère général devraient se stabiliser.

Les recettes de fonctionnement augmenteraient de +1,2%. En 2017, la contribution au redressement des comptes publics a été réduite de moitié. La taxe d'habitation et les taxes foncières auraient une croissance limitée 1,7%. Quant aux impôts économiques, ils progresseraient de +4% en raison de la dynamique de la CVAE.

L'épargne brute augmenterait très légèrement en 2017 (+0,5%).

Il est attendu une reprise de l'investissement de +4% surtout marquée dans les intercommunalités mettant en œuvre leurs nouvelles compétences et dans les grandes villes disposant de marges de manœuvre retrouvées en milieu de mandat après le lancement de nombreux projets décidés deux ans plus tôt.

L'encours de dette du bloc communal devrait s'être stabilisé en 2017.

IV. AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

A l'image du bloc communal et des EPCI au plan national, la CCD est confrontée à une équation complexe à résoudre :

- Une augmentation du champ d'intervention au travers de transferts de compétences ou d'augmentation d'activités (GEMAPI, Poteaux d'Incendie, NATURA 2000, PAEC etc.),
- Une augmentation des prélèvements et participation aux structures intercommunales ou départementales (SIEA, ORGANOM, VSDI dans des proportions moindres),
- Un ralentissement de l'augmentation des recettes fiscales liées à la dynamique des bases, fixée en 2018 à 1,2%,
- Une réduction des concours de l'Etat et des autres financeurs traditionnels comme les Conseils Départementaux, également impactés par la baisse des dotations,
- Une attente renforcée des communes pour un soutien financier permettant de compenser la réduction des dotations d'Etat,
- Un renforcement de normes et des contraintes réglementaires.

Dans ce contexte délicat, que connaissent de nombreux EPCI, la CCD doit conserver une dynamique budgétaire qui lui permette d'assurer en 2018 et les années suivantes, des investissements permettant de mettre en œuvre le projet de territoire.

A cet effet, une réflexion sur la nécessité d'une évolution mesurée des taux d'imposition doit être menée.

Il s'agit d'envisager une légère progression afin de ne pas placer la Collectivité dans une situation financière qui aboutirait à une capacité dégradée engendrant des augmentations de taux brutales parce que trop tardives et mal anticipées.

V. ENDETTEMENT

Au niveau de l'endettement, 7.729.479,48€ au 1^{er} janvier 2018, les principaux ratios de désendettement démontrent un faible niveau d'endettement :

- Encours de dette par habitant : 200 €/habitant
- La capacité de désendettement ou délai de désendettement représente le montant total de la dette / la CAF brute (Recettes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement hors remboursement du capital de la dette).

Concernant la CCD, il convient de l'aborder selon plusieurs configurations :

- Les chiffres bruts donnent :
CAF Brute : 1.449.294€ ➡ délai de désendettement 5,33 années
- Si l'on intègre les dépenses exceptionnelles réalisées en 2017 suite aux reprises de charges de 2016 on obtient :
CAF Brute retraitée : 2.037.646 € ➡ délai de désendettement 3,79 années
- Si l'on intègre le futur emprunt de 3.500 k€, on obtient :
CAF Brute retraitée : 2.037.646 € ➡ délai de désendettement 5,51 années

Comme évoqué précédemment dans ce document, les nouvelles règles prudentielles en matière d'endettement préconisent pour les EPCI comme le nôtre de se situer en dessous de 12 années de désendettement.

VI. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS ET EVOLUTIONS POUR L'ANNEE 2018

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

En 2018, en complément des équipements précédemment évoqués, la CCD réalisera plusieurs opérations d'investissement à souligner :

- Dans le domaine de l'environnement, dans l'optique de la construction de la déchèterie de Châtillon sur Chalaronne, il convient de prévoir des dépenses d'études (15.000€), d'acquisition de terrain (240.000€) et de travaux (143.000€).
- Toujours dans le secteur de l'environnement, la rénovation du local destiné au gardien et aux déchets dangereux de la déchèterie de Chalamont marquera une nouvelle étape de la remise en état de cet équipement pour un montant de l'ordre de 100.000€.
- Dernière opération d'investissement importante au niveau de l'environnement pour 2018, l'implantation des colonnes destinées à la collecte du verre devrait mobiliser 120.000€.
- Au niveau du développement économique, 68.000€ pourraient être proposés afin de transformer le commerce de Sandrans en gîte de groupe et 381.000€ seraient proposés pour la réalisation de travaux à Créathèque. Une étude numérique (30.000€) et une étude de stratégie économique (30.000€) devraient également être menées.
- Dans le secteur du tourisme, les 250.000€ prévus en 2017 pour la rénovation de la base de « La Nizière » pourraient être à nouveau inscrits ainsi que 10.000€ pour l'aménagement du container d'accueil devant être implanté au parc des oiseaux et 74.000€ destinés à la complète refonte de l'accueil multimédia et la gestion informatisée de la taxe de séjour et des graphismes.

- Au niveau de Natura 2000, l'acquisition de matériel nécessaire à l'observation devrait occasionner des dépenses de l'ordre de 4.500€ alors qu'une étude pour le PCAET devrait engager la collectivité à hauteur de 32.000€. L'aménagement de l'étang PRELE est prévu à hauteur de 20.000€ et une étude pour son plan de gestion mobiliserait 15.000€.
- 380.000€ sont prévus pour l'acquisition et l'implantation de 20 panneaux lumineux d'information et 88.000€ pour 15 radars pédagogiques.
- La couverture du Centre Aquatique à Villars les Dombes devrait être achevée en 2018 pour un montant inscrit au Budget Primitif 2018, qui devrait avoisiner les 5.000.000€.
- L'agrandissement du RAM de Mionnay doit engendrer des dépenses de l'ordre de 355.000€ alors que la construction de la Crèche et du RAM de Marlieux correspondrait à une dépense de 700.000€. Des travaux sont rendus nécessaires suite à des remarques de la PMI sur les locaux de Brin d'Malice qui engendreraient des dépenses à hauteur de 25.000€.

DETAIL DES INVESTISSEMENTS 2018

INVESTISSEMENTS					
COMPTE	OPERATION	LIBELLE	MONTANT	BUDGET	ANNEE
2031		ETUDE NOUVELLE DECHETERIE CHATILLON	15 000,00 €	BA DECHETS	2018
2181		COLONNES AERIENNES ET ENTERREES VERRE	120 000,00 €	BA DECHETS	2018
2183		NOUVEAUX POSTES ASSISTANTE + RESPONSABLE	5 000,00 €	BA DECHETS	2018
2184		MOBILIER	5 000,00 €	BA DECHETS	2018
2313	185	LOCAL GARDIEN + DECHETS DANGEREUX DECHETERIE CHALAMONT	100 000,00 €	BA DECHETS	2018
2111		ACHAT TERRAIN POUR DECHETERIE CHATILLON	240 072,00 €	BA DECHETS	2018
2313	187	TRAVAUX DECHETERIE CHATILLON	143 700,00 €	BA DECHETS	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET DECHETS			628 772,00 €		
2313		HOTEL D'ENTREPRISES	29 191,00 €	AR	2018
2184		MOBILIER SALLE DE REUNION PRESENTOIR BUREAUX	10 000,00 €	AR	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET ATELIER RELAIS			39 191,00 €		
2313		TRANSFORMATION COMMERCE SANDRANS EN GITE	64 000,00 €	COMMERCE	2018
2031		ETUDES	4 000,00 €	COMMERCE	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET COMMERCE			68 000,00 €		
2313		TRAVAUX CREATHEQUE	381 000,00 €	CREATHEQUE	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET CREATHEQUE			381 000,00 €		
2313		AMENAGEMENT BASE	250 000,00 €	BASE	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET BASE			250 000,00 €		
2031	194	ETUDE PAEC	20 000,00 €	BP	2018
2158	195	RADARS PEDAGOGIQUES (15)	88 000,00 €	BP	2018
2158	196	PANNEAUX D'INFORMATIONS (20)	380 000,00 €	BP	2018
2031	197	ETUDE PLAN DE GESTION ETANG PRELE	15 000,00 €	BP	2018
2128	198	AMENAGEMENT ETANG PRELE	20 000,00 €	BP	2018
2313	199	TRAVAUX SUITE VISITE PMI	25 000,00 €	BP	2018
2184		LITS MULTI ACCUEIL	1 500,00 €	BP	2018
2188		STRUCTURE JEUX MULTI ACCUEIL	7 000,00 €	BP	2018
2188		AMENAGEMENT TAPIS	2 300,00 €	BP	2018
2184		LITS RAM	500,00 €	BP	2018
2188		POUSSETTE DOUBLE RAM	800,00 €	BP	2018
2183		ORDINATEUR ENFANCE JEUNESSE	1 200,00 €	BP	2018
2051		LOGICIEL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE + SIEGE	6 500,00 €	BP	2018
2031		ETUDE NUMERIQUE	30 000,00 €	BP	2018
2031		ETUDE STRATEGIE ECONOMIE (ACCUEIL ENTREPRISES)	30 000,00 €	BP	2018
2313	176	CENTRE AQUATIQUE	5 085 000,00 €	BP	2018
2313	180	MICRO CRECHE MARLIEUX	677 000,00 €	BP	2018
2184	180	MOBILIER MICRO CRECHE MARLIEUX	30 000,00 €	BP	2018
2313	189	AGRANDISSEMENT RAM MIONNAY	356 000,00 €	BP	2018
2184	173	MOBILIER RAM MIONNAY	10 000,00 €	BP	2018
2158	200	ECLAIRAGE PARKING CHATILLON	26 500,00 €	BP	2018
2135	201	CLOTURE + PORTAIL PARKING CHATILLON	24 000,00 €	BP	2018
2314		PAVILLON OT CLOTURE + BOITE AUX LETTRES	1 000,00 €	BP	2018
2313	202	TRAVAUX CENTRE SOCIAL CHALAMONT	48 000,00 €	BP	2018
2313	203	TRAVAUX LOGEMENT CHATENAY	12 000,00 €	BP	2018
2313	204	TRAVAUX SUITE DEGAT DES EAUX MULTI ACCUEIL VILLARS	6 000,00 €	BP	2018
2313	18	ADAP'CHATILLON	14 400,00 €	BP	2018
2181		PROXIMITE	50 000,00 €	BP	2018
2313	193	CENTRE TECHNIQUE EQUIN	60 000,00 €	BP	2018
2158		OUTILLAGE	20 000,00 €	BP	2018
2158	205	REPRISE SYSTEME CHAUFFAGE MAISON DE SANTE CHALAMONT	18 000,00 €	BP	2018
2051		SITE INTERNET	6 000,00 €	BP	2018
2051		LOGICIEL SERVICE COMMUNICATION	300,00 €	BP	2018
2188		APPAREIL PHOTO SERVICE COMMUNICATION	600,00 €	BP	2018
2188		MICRO SERVICE COMMUNICATION	200,00 €	BP	2018
2183		MATERIEL INFORMATIQUE	10 000,00 €	BP	2018
2188		CAISSES BIBLIOTHEQUE	2 000,00 €	BP	2018
2158	185	JUMELLES LONGUE + TREPIED + APPAREIL PHOTO ETANCHE	2 500,00 €	BP	2018
2031		PCAET ETUDE + FRAIS D'INSERTION	32 000,00 €	BP	2018
2051		REVISITE COMPLETE ACCUEIL MULTIMEDIA + LOGICIEL ET FORMATION OT	33 900,00 €	BP	2018
2051		LOGICIELS TAXE DE SEJOUR, GRAPHISTES	48 000,00 €	BP	2018
2188		AMENAGEMENT CONTAINER	10 000,00 €	BP	2018
2051	185	SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	2 500,00 €	BP	2018
2183		MATERIEL INFORMATIQUE ET DE BUREAU SCOT	1 000,00 €	BP	2018
2183		MATERIEL INFORMATIQUE ET IMPRIMANTE TICKETS OT	13 500,00 €	BP	2018
2188		CONTENEUR 20 PIEDS OT	25 100,00 €	BP	2018
2313		MISSION CPS MAITRISE D'ŒUVRE ET CT OT	28 900,00 €	BP	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL			7 282 200,00 €		
TOTAL DES INVESTISSEMENTS			8 649 163,00 €		

FONCTIONNEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

Comme évoqué précédemment, en matière de gestion courante, la démarche d'encadrement des dépenses de fonctionnement sera poursuivie avec notamment une limitation des dépenses de personnel en contenant le **chapitre 012 à 3%** d'augmentation à périmètre constant, ce qui correspond au Glissement Vieillesse Technicité.

Par ailleurs, compte-tenu des évolutions liées à la fusion et des nombreuses adaptations rendues nécessaires par cette fusion, l'année 2018 devrait s'inscrire dans une logique de consolidation et se traduire par une phase de stabilisation de l'organisation administrative et donc des effectifs.

C'est ce qui explique notamment la proposition d'une maîtrise stricte des dépenses de personnel. En cas de transfert de compétence, des communes vers la CCD ou l'inverse, l'objectif restera, à l'image de ce qui a été privilégié dans le cadre du schéma de mutualisation, de ne pas augmenter la charge de personnel du bloc communal et les transferts de personnels seront privilégiés.

TABLEAU COMPARATIF DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DU 01/01/2017 AU 15/02/2018

EMPLOIS	NOMBRE AU 01/01/2017	NOMBRE AU 15/02/2018	CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR L'ORGANE DELIBERANT
<u>Service administratif</u>			
Directeur général des services	1	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Assistante marchés publics	1	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Directeur général adjoint	1	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux ou rédacteurs territoriaux
Responsable service fonctions support	1	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Assistante administrative RH	1	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Assistante administrative instances et communication	1	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Assistante de gestion comptabilité / RH	1	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Chargé programme LEADER	1	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Chef de projet LEADER	0	1	Cadre d'emploi des ingénieurs
Assistante administrative	1	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Assistante administrative / gestion comptable	2	2	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Chargé de communication	0	1	Cadre d'emploi des rédacteurs, attachés territoriaux
<u>Service aménagement du territoire</u>			
Chargé de mission SCOT	1	1	Cadre d'emploi de catégorie A, absence de grade correspondant
Coordonnateur ADS	1	1	Cadre d'emploi des rédacteurs
Instructeur ADS	3	4	Cadre d'emploi des rédacteurs
Instructeur ADS	0	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Chef de projet PAEC/Natura 2000	0	1	Cadre d'emploi des rédacteurs, techniciens, attachés, ingénieurs
Gestionnaire administratif et financier LEADER	0	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs, rédacteurs

<u>Service environnement</u>			
Responsable service environnement	1	1	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou agents de maîtrise
Ambassadeur du tri	1	1	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux ou techniciens territoriaux ou agents de maîtrise
Technicien assainissement non collectif	1	1	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux
Agent des déchèteries	4	5	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux
Technicien environnement SPANC	1	1	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou agents de maîtrise ou adjoints technique territoriaux
Assistante administrative	0	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
<u>Service action sociale</u>			
Intervenant en milieu scolaire sport	1	1	Cadre d'emploi des éducateurs des APS
Intervenant en milieu scolaire - musique	1	1	Cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique
Agent d'accueil MSAP	1	1	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou adjoint adm. Territoriaux
Responsable du RAM	1	1	Cadre d'emploi des infirmiers de classe normale
Directeur multi-accueil	1	1	Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants ou infirmier
Animateur ludothèque	1	1	Cadre d'emploi des animateurs territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	1	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture
Agent de service petite enfance	1	1	Cadre d'emploi des animateurs territoriaux
<u>Service économique</u>			
Chargé de développement économique	1	1	Cadre d'emploi des rédacteurs ou adjoints adm. Territoriaux ou attachés territoriaux
Assistante de gestion financière	1	1	Cadre d'emploi des rédacteurs ou adjoints adm. territoriaux
<u>Service tourisme</u>			
Directeur de l'office de tourisme	1	1	Emploi spécifique
Responsable accueil office de tourisme	1	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation
Agent d'accueil office de tourisme	2	2	Cadre d'emploi des adjoints d'animation
Responsable tourisme	1	1	Cadre d'emploi des animateurs territoriaux
<u>Service technique</u>			
Agent de maintenance	2	2	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux
TOTAUX	41	49	Dont 3 non pourvus et 1 en cours de recrutement
		2	Postes à supprimer suite modifications
		47	

TABLEAU COMPARATIF DES EMPLOIS DE DROIT PRIVE A TEMPS COMPLET
DU 01/01/2017 AU 15/02/2018

EMPLOIS	NOMBRE AU 01/01/2017	NOMBRE AU 15/02/2018	CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR L'ORGANE DELIBERANT
<u>Service environnement</u>			
Agent des déchèteries	2	2	Convention collective nationale des activités du déchet
Agent de collecte	3	3	Convention collective nationale des activités du déchet
<u>Service technique</u>			
Technicien des bâtiments - assainissement collectif	1	1	Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et assainissement
Technicien assainissement non collectif	1	1	Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et assainissement
	7	7	

**TABLEAU COMPARATIF DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON
COMPLET DU 01/01/2017 AU 15/02/2018**

EMPLOIS	NOMBRE AU 01/01/2017	NOMBRE AU 15/02/2018	CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR L'ORGANE DELIBERANT
<u>Service technique</u>			
Agent d'entretien	1	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 17H00
Responsable entretien base la Nizière	1	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 32H00
Assistante de gestion comptable	1	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux - 5H00
Agent des déchèteries	1	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 19H00
Agent des déchèteries	2	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 14H00
Agent d'entretien	1	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 31H30
Agent d'entretien	1	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 11H00
Agent d'entretien	1	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 3H00
<u>Service administratif</u>			
Assistante administrative	1	1	Cadre d'emploi des rédacteurs ou adjoint adm. Territoriaux - 10H30 à 18H00
<u>Service environnement</u>			
Assistante administrative déchets	1	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs - 15H00 à 21H00
<u>Service action sociale</u>			
Intervenant en milieu scolaire - sport	1	1	Cadre d'emploi des éducateurs des APS - 30H00
Intervenant en milieu scolaire - sport	1	1	Cadre d'emploi des éducateurs des APS - 20H00 à 30H00
Intervenant en milieu scolaire - musique	1	1	Cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique - 8H00 à 10H00
Intervenant en milieu scolaire - musique	0	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation - 8H00 à 10H00
	14	15	Dont 5 non pourvus
		2	Postes à supprimer suite modifications
		13	

SUBVENTIONS

SUBVENTIONS ACTION SOCIALE 2018

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION
CRECHE TOM POUCE	Subvention d'équilibre	192 000.00 €
ARCHE DES BAMBINS	Subvention d'équilibre	105 146.00 €
CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE	Aide au fonctionnement	17 000.00 €
	Reves de Cirque 2018	5 000.00 €
	Participation stages " La Passerelle"	5 000.00 €
	Bourse fonds aide initiative jeunes	1 000.00 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	Aide au fonctionnement	147 000.00 €
TOTAL		472 146.00€

AUTRES SUBVENTIONS 2018

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTION ACCORDEE
AFOCG01	L'Ain de Ferme en Ferme 2018	2 000.00 €	1 000.00 €
JEUNES AGRICULTEURS DE L'AIN	Fête de l'Agriculture 25-26 août 2018	10 000.00 €	5 000.00 €
APPED	Etude de marché sur le cuir de carpe de Dombes	642.24 €	642.24 €
ACTION PARENTALITE MJC - UN THE RIEUR	Actions autour de la parentalité	815.20 €	815.20 €
ROTARY CLUB	Semi marathon Bresse-Dombes	4 000.00 €	1 000.00 €
FOOTBALL CLUB DOMBES BRESSE	Financement mini-bus foot Chatillon sur Chalaronne	40 000.00 €	
CLUB SPORTIF JEUNESSE CHATILLONNAISE LA PALUD	Réhabilitation équipements sportifs	5 000.00 €	
UNION SPORTIVE DES DOMBES CHALAMONT	Finales coupes masculines et féminines U13	6 000.00 €	
FOOTBALL CLUB DE LA DOMBES VILLARS	Eclairage du terrain d'honneur	40 000.00 €	
RUGBY CLUB DE LA DOMBES ABERGEMENT	Ecole de rugby pour le territoire	10 620.00 €	
BASKET CLUB ST ANDRE DE CORCY	Tournoi de basket international juin 2018	1 000.00 €	1 000.00 €
JEUNESSE SPORTIVE BRESSE DOMBES ST PAUL	Participations tournois internationaux et foot en salle	2 500.00 €	
TRAIL DOG AVENTURE	Compétition terre 13 et 14 octobre 2018		
SKI CLUB ST ANDRE DE CORCY	Acquisition de matériel handiski	3 500.00 €	
MME STEFANIAK	Action sociale	2 660.00 €	1 000.00 €
COURIR EN DOMBES	Course pédestre en duo	300.00 €	300.00 €
LA DOMBES TERRE DE GOLF	Promotion destination golfique	25 000.00 €	20 000.00 €
ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE LA DOMBES	Fête du patrimoine juillet 2019	15 000.00 €	1 000.00 €
REFLETS DE LA DOMBES	Réalisation d'un spectacle son et lumière	30 000.00 €	10 000.00 €
ACADEMIE DE CUIVRE EN DOMBES	Festival Cuivres en Dombes juillet 2018	13 000.00 €	13 000.00 €
	Saisons	2 000.00 €	2 000.00 €
	Scolaires septembre 2018 à juin 2019	20 000.00 €	
CENTRE MUSICAL CM4C	Les 30 ans du grand orchestre de Jazz 29 et 30 avril 2018	19 000.00 €	
FEDERATION MUSICALE DE L'AIN	Harmonies de l'Ain 24 et 25 mars 2018	1 000.00 €	
HARMONIE L'ECHO DU RENOM	Tenues vestimentaires	4 000.00 €	
THEÂTRE CONTEMPORAIN	Festival national du théâtre mai 2018	9 000.00 €	9 000.00 €
ASS APIC CHATILLON	Salon du Livre Jeunesse 18 mars 2018	2 000.00 €	
RENCONTRES ET AMITIES	Rencontre des Saint André	500.00 €	500.00 €
MOUVEMENT RURAL DE LA JEUNESSE CHRETIENNE	Organisation séjours éducatifs	1 000.00 €	
MAISON DE L'EUROPE ET DES EUROPEENS		1c €/hab	
MLJ	Subvention de fonctionnement	30 361.20 €	30 361.20 €
ADIL	Subvention de fonctionnement	3 800.00 €	3 800.00 €
TOTAL		304 698.64 €	100 418.64 €

AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

- Participation de la CCD aux panneaux touristiques du Département pour 70 200 €
- Contribution au déploiement de la fibre optique (SIEA) pour 132 000 €
- Subventions du budget Principal aux budgets annexes pour 938 644.51 €
- Subvention SPL Office de Tourisme de l'ordre de 450 000 € à 500 000 €

➤ **Au-delà du strict bon sens, les autres principes de bonne gestion seront conservés :**

- Tenue d'une comptabilité d'engagements,
- Poursuite d'une approche analytique raisonnée des différentes compétences,
- Suivi de la dette et limitation du recours à l'emprunt,
- Ajustement des délais de paiement,
- Procédure d'achat formalisée,
- Gestion au plus juste des stocks de produits de traitements et de petits matériels,
- Favorisation de travaux en régie,
- Renégociation des contrats arrivant à échéance

➤ **En matière de recettes et notamment fiscales:**

- Ajustement des taux de TFNB, TFB, TH et CFE,
- Maintien du taux de TEOM au même niveau,